

Discours Jean Bouquot
FORUM ECF
6 Février 2018

Monsieur le Député,
Madame le Président,
Monsieur le Directeur des Affaires Civiles et du Sceau,
Monsieur le chef du service du financement de l'économie,
Monsieur le Président,
Cher Jean-Luc,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Chères Consœurs, Chers Confrères,

Merci beaucoup de m'avoir invité à votre forum. J'y intervins avec plaisir car j'apprécie le principe de ces rencontres de travail et de dialogue avec nos consœurs et confrères.

Je le fais avec d'autant plus de plaisir que mon intervention se situe dans une séquence de tables rondes sur le thème fondamental de notre exercice de CAC dans les petites et moyennes entreprises.

Vous me permettrez toutefois de dire que le titre de la première table ronde m'a paru défaitiste alors même que le travail de conviction ne fait que se poursuivre et que nous avons beaucoup d'arguments d'une grande pertinence, et technique et politique.

Peut-on sauver encore nos mandats PME ?

Ma réponse est simple et directe : évidemment oui !

Je voudrais d'ailleurs dans cette intervention vous démontrer non seulement la pertinence de ces mandats PE et la détermination que nous devons tous avoir pour les défendre, mais aussi évoquer des thèmes tout aussi structurants pour notre profession tels que la formation ou l'attractivité.

I. L'opportunité de l'audit dans les PE :

En commençant mon mandat à la Compagnie Nationale il y a un an, j'ai adressé instantanément un message à l'ensemble de la profession : priorité PE.

L'objectif poursuivi était et reste simple : se donner tous les moyens de démontrer que les spécificités de notre modèle d'audit à la française sont vertueuses pour notre économie.

Une Commission spécifique mise en place dès février 2017 y a consacré une énergie considérable pour analyser, comprendre, comparer et finalement démontrer ce que nous pressentons tous, c'est-à-dire que notre métier est utile à la confiance, à la sécurité économique et à l'intérêt général.

L'intérêt de cette commission s'est retrouvé dans la transversalité qu'elle a donné à sa mission : mettre en harmonie les travaux et coordonner toutes les forces créatrices de la Compagnie nationale.

Nous savons bien que la défiance stérilise et c'est pour la contrer que notre métier de commissaire aux comptes fait émerger de la confiance autour de deux démarches principales, au confluent du droit et du chiffre, garantes du respect du droit, de la sincérité des comptes et de la préservation de l'économie.

Quels que soient ces comptes, qu'ils soient publics ou privés, qu'ils s'adressent à des électeurs ou des actionnaires, à des citoyens ou des investisseurs, il est indispensable qu'il y ait un garant impartial et indépendant de leur sincérité.

C'est précisément le rôle que nous jouons dans notre économie au service d'un nombre trop restreint d'entreprises, je l'affirme, mais avec la conviction que nous pouvons totalement croire à la pertinence de notre modèle, de ses particularités, voire de ses originalités.

Je reconnais néanmoins que cette conviction que je décris dans ces mots introductifs est parfois mise à mal autour de plusieurs concepts :

- celui de la simplification, comme si la sécurité était une complexité alors que je trouve le principe de précaution dans la constitution même.
- celui de la sur-transposition, alors que la directive européenne elle-même qui nous concerne prévoit que les Etats membres sont libres de déterminer le périmètre de leur audit légal dans des entités en-deçà de ces seuils, évidemment non prescriptifs.
- Celui enfin de la valeur ajoutée qui interroge une nouvelle fois sur la démonstration de notre utilité.

Cela ne fait d'ailleurs que la 20^{ème} fois ou presque que depuis pratiquement 30 ans les gouvernements et les législateurs successifs se posent ces questions nous concernant.

Aujourd'hui cependant le débat se pose différemment - post-élection présidentielle et paradigme politique nouveau - et dans une sorte de paradoxe, puisque l'on veut tout à la fois libérer et orienter les 4000 milliards d'épargne des français vers les hauts de bilan de nos PME pour en faire des ETI, et nous l'attendons pour nos clients, et simplifier et alléger les couts et charges pesant sur les entreprises.

Si je parle de paradoxe, c'est parce que je pense qu'il ne viendrait à l'idée de personne d'envisager d'orienter l'épargne vers les PE/PME sans un niveau d'assurance et de sécurité élevé.

Pas besoin de grandes leçons d'économies pour comprendre que les investissements de l'épargnant ou de l'investisseur sont mieux protégés lorsque nous garantissons la transparence financière des entreprises.

La vraie question qui est donc posée au travers de ce nouveau défi, c'est quel niveau de sécurité économique souhaitent ériger les pouvoirs publics dans cette économie de TPE-PME ?

Quel que soit l'environnement vers lequel je me tourne, tribunaux de commerce, agences de notation, représentants des entrepreneurs, des fonds d'investissement, du capital-risque, j'observe que nos certifications sont mises en avant dans le cadre d'un retour à la confiance, seul moteur de la croissance à laquelle nous aspirons tous.

Nous sommes des réalités dans un monde parfois flou.

C'est pour cela que je parle de paradoxe voire de contradiction lorsque j'entends les discours des parlementaires que je rencontre, des Commissions des Finances ou des Affaires économiques qui m'expliquent notre indiscutable utilité pour accompagner leur projet de désintermédiation des systèmes bancaires traditionnels pour orienter l'épargne.

C'est le même discours de contradiction que j'entends de l'Observatoire des délais de paiement dont nous sommes aujourd'hui membres et qui constate que le crédit inter-entreprises continue d'être le carburant du développement des TPE –PME et quel mauvais carburant !

C'est le même discours lorsque je lis qu'un pays comme l'Italie remet en cause ses seuils d'audit légal pour les abaisser afin de préserver son formidable tissu de petites entreprises face à la mondialisation qui les met à mal.

Je l'entends aussi de la Suède, une toute autre économie au nord de l'Europe, qui constate aussi après quelques années les conséquences néfastes du relèvement de leurs seuils d'audit et qui, sur proposition de leur cour des Comptes, étudient leur ré-abaissement.

Alors oui, je n'ai pas peur de dire comme vous que nos mandats PE-PME sont un atout pour notre économie nationale et nous devons être présents dans le débat public pour que chacun des décideurs constate l'intérêt de notre mission dans les moins de 5% d'entreprises que nous contrôlons.

Si l'on veut maintenant aller plus loin dans ce débat, il faut bien entendu que nous abordions la nature de l'audit que nous devons mettre en œuvre.

J'ai entendu sur ce point de nombreux avis et j'ai lu, avec attention, toutes les propositions qui sont faites.

J'attire votre attention sur le fait qu'il y a deux sujets à traiter au préalable :

- D'une part ce qui relève de la démarche d'audit,
- Et d'autre part, ce qui relève de la nature et donc du niveau d'assurance de l'opinion.

Vous me permettez de classer ces propositions en trois familles.

Tout d'abord les propositions qui mettent en avant la simplification de l'audit en écho à de la simplification par principe, celle-ci conduisant à la mise en œuvre d'un audit dégradé, c'est-à-dire d'une assurance distincte de notre niveau actuel et du niveau requis par les normes internationales. Car c'est bien le sujet une fois encore : quelle opinion délivrerons-nous à l'issue de nos travaux ?

Pour ma part j'ai la conviction que cette démarche conduit au mieux à un audit à deux vitesses et à la perte envisagée de ces mandats dans le temps, au pire à la remise en cause pure et simple immédiate de nos interventions au bénéfice éventuel d'une profession que nous connaissons bien et que nous exerçons tous...

Mais nous n'avons aucune certitude du « un mandat perdu pour une attestation retrouvée ». Et le rapport suédois le confirme.

Ensuite, les propositions qui conduisent à l'écriture en profondeur d'une norme PE autonome aboutissant à un niveau de certification égal à celui que nous connaissons.

Cette démarche pourrait constituer une sorte d'électrochoc politique permettant de souligner la volonté d'évolution de la profession.

Je ne réfute pas cette proposition au plan politique car elle peut avoir une utilité de communication.

Mais elle est très lourde techniquement et c'est ce que nous avons pu vérifier au cours des travaux de la commission Pôle PE.

Une troisième hypothèse reprend ce que nous faisons tous et j'ai envie de dire naturellement, c'est-à-dire l'adaptation de notre mission à la dimension de l'entité grâce à notre jugement professionnel, le maintien intégral de la nature de notre opinion et donc de la responsabilité du professionnel qui émet cette dernière.

Cette proposition a le mérite de la constance, la certitude de sa compatibilité avec tous les référentiels mais constitue-t-elle le document attendu par les pouvoirs publics dans le cadre des débats sur le relèvement ou non des seuils ?

A mon avis, nous devons privilégier cette proposition : diffuser un cadre référentiel de l'audit PE afin que chaque consœur et chaque confrère soit à la fois invité et rassuré à faire pleinement usage de son jugement professionnel.

Deux conditions évidentes à la mise en place de ce cadre référentiel, en premier lieu sa reconnaissance par notre régulateur, notamment dans ses contrôles et dans les contrôles qu'il délègue à notre profession, en second lieu son opposabilité au juge afin qu'aucun d'entre nous ne puisse être recherché pour avoir pleinement utilisé ce nouveau cadre de référence d'un audit qui se simplifie à l'initiative du commissaire aux comptes.

C'est dans ce sens que j'ai orienté les travaux de nos permanents en support de la Commission Pôle PE et ce référentiel sera transmis au régulateur en ce début de mois de février avec le souci d'être concis et pragmatique (un document en 8 pages).

Face à ces propositions, il y a évidemment le calendrier.

Le débat où l'on nous engage est un débat à 4 temps, peut-être même 5.

Premier temps le rapport de l'IGF. Nous le savons, ce dossier avance, les missionnaires ont rencontré de nombreuses personnalités, y compris de toute la profession.

Comme tous les rapports de l'IGF, il ne conclura vraisemblablement pas à des certitudes « brutales ».

Il posera la question de la juste adéquation de la sécurité économique par rapport à la défiance des entreprises et à l'intérêt des épargnants, des salariés et de tout l'environnement des entrepreneurs, et il tiendra certainement compte des particularismes du tissu économique français mais aussi de la culture française qui est, nous le savons, très spécifique.

Mais ce rapport donnera lieu à un deuxième temps, celui des discussions avec le Gouvernement. Avant d'arbitrer en effet, et fort de l'éclairage des données chiffrées de l'IGF, le Gouvernement envisagera des mesures concrètes.

Elles seront à discuter et nous le ferons, forts de la masse d'arguments que nous avons collectés dans le cadre de la commission Pôle PE, que je remercie encore de son action, et, depuis plusieurs semaines, dans les travaux que nous menons aussi à la CNCC pour répondre à toutes les questions.

Viendra ensuite le 3^{ème} temps, celui du débat parlementaire car nous avons maintenant la certitude que s'il y a texte, il sera présenté en mai-juin dans le cadre de la loi PACTE.

C'est à ce moment que nous allons devoir inviter toute la profession à se mobiliser pour ou contre le texte éventuellement proposé.

Le 4^{ème} temps sera le débat au Sénat et le 5^{ème} celui de la Commission mixte paritaire si l'urgence est demandée par le Gouvernement sur l'ensemble de son projet de loi, temps qui peut nous mener à l'automne.

Comme vous le voyez, le temps est ici comme ailleurs un temps long et dans un calendrier de plus de 6 mois, nous devons mesurer nos forces et les forces en présence, nos arguments et les arguments en présence, mais il est une chose évidente que nous ne pouvons pas lâcher, c'est celui de l'unité de la profession, celui de l'unité du message, celui de la conviction que nous avons tous que les mandats PE ne sont pas à sauver mais qu'ils contribuent tout simplement pour notre part à consolider et sauvegarder l'économie.

Ce matin je veux rappeler avec solennité, conviction et fierté la pertinence de notre rôle dans l'économie, à défaut de quoi nous pourrions tout perdre.

Je ne peux pas ne pas entendre ceux qui me disent que l'affaire est trop sérieuse pour n'être abordée que sous le prisme de la technique de nos certifications.

Evidemment le débat est politique mais s'il ne s'adosse pas à des certitudes autour de ce que nous savons faire, de ce qui est compatible avec notre rôle et d'un niveau d'assurance légitimement attendu, nous ne faisons que démonter une digue qui nous a permis d'être une profession reconnue, et tellement reconnue que les pouvoirs publics n'hésitent jamais à replacer le commissariat aux comptes là où ils estiment que la sécurité est indispensable.

Un dernier mot sur ce sujet pour vous réaffirmer que ma porte a toujours été et reste ouverte, celles du Bureau et du Conseil National aussi, car du dialogue naîtra une volonté de la profession et je souhaite que nous puissions avancer pour être tout à la fois porteurs d'une proposition nouvelle, originale, discriminante du passé, communicante mais surtout fruit de notre unité professionnelle.

II. Formation et attractivité :

Dans le cadre de cette intervention, je voulais aussi aborder deux sujets qui méritent toute notre attention, l'attractivité de notre métier et la formation professionnelle.

S'agissant de l'attractivité, je voudrais d'abord me féliciter des résultats obtenus par la mise en œuvre d'une politique des petits pas pour transformer les résultats de notre CAFCAC.

Que ce certificat avait mauvaise presse ! Il y a quelques mois, son image s'était tellement dégradée que certains s'interrogeaient même sur l'utilité de le poursuivre.

Avec des petits pas, que je revendique et assume, nous avons recréé un climat de confiance dans le jury et surtout fait davantage comprendre les enjeux fondamentaux qu'un tel outil portait. Et nous avons épaulé les candidats pour une préparation musclée.

Cette démarche de conviction a su renverser au moins temporairement certains murs et alors que le taux de réussite de l'an passé relevait du confidentiel, nous pouvons être fiers de celui de cette année.

C'est évidemment une chance pour les 33 reçus, ça l'est surtout pour les générations futures qui l'an prochain et les années suivantes devraient venir grossir les rangs des professionnels.

Une chose est certaine, il ne faut pas nous contenter d'une profession qui vieillit, au recrutement tari, alors même que nous sommes une profession porteuse de sens.

Bien entendu il faut poursuivre cette politique mais aussi engranger d'autres succès en allant à la rencontre des étudiants et de leurs enseignants.

Soyez certains en tout cas que j'ai été ravi de participer il y a quelques jours à une manifestation qui regroupait à Paris plus de 250 enseignants des académies de Paris, Créteil et Versailles, c'est-à-dire plus de 250 ambassadeurs de notre métier auprès des plus jeunes de nos concitoyens en Ile de France.

Là aussi, politique de terrain, assise sur une démarche que j'ai initiée il y a plus de trois ans avec la signature d'une convention de partenariat entre l'Académie de Versailles et la CRCC de Versailles.

Je conclurai en parlant formation.

- Indépendance et déontologie,
- Compétence,
- Qualité,
- Et jugement professionnel sont les piliers de notre profession.

Au-delà, c'est évidemment toute la formation qui est en jeu et particulièrement la formation continue.

C'est d'ailleurs pour cela que je souhaite que notre profession continue son engagement sans faille dans le suivi d'un nombre d'heures indispensables.

Néanmoins, parmi les indispensables, ne négligeons pas les vertus de la communication.

L'un des enjeux de notre profession est d'apprendre à communiquer sur la valeur ajoutée de notre métier et si la plupart des trains que nous contrôlons arrivent à l'heure, c'est parce que notre conscience a fait de notre mission une quête de sens au service de l'intérêt général.

J'aurais pu aborder d'autres sujets sur lesquels l'institution investit pour l'avenir de la profession : le numérique, l'Europe, la responsabilité des professionnels, le contrôle d'activité, le développement des mandats,...

Une chose est certaine, depuis douze mois, je ressens tous les jours l'honneur et l'exigence d'être le Président d'une institution motivée, ambitieuse, fière de sa présence et pleinement consciente des enjeux présents et à venir. J'y consacre la quasi-totalité de mon temps professionnel.

Je vous remercie d'y contribuer chacune et chacun dans l'exercice de vos mandats.

Bonne journée de travail.